



ICAO

TRAINAIR
PLUS

FULL MEMBER

Réf : 119 REA PRA

NOMBRE DE STAGIAIRES :

8 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

2 jours (14 heures)

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Toute personne chargée de la prévention du risque animalier souhaitant développer ses compétences faunistiques pour optimiser l'efficacité de ses interventions par la mise en œuvre de stratégies adaptées, conformément à l'Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes

INDICE DE SATISFACTION : 100 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Règlement (UE) n° 139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 3^e partie, Prévention et atténuation du risque faunique, Doc 9137P3

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, transport, hébergement, restauration...). Contactez-nous.



FORMATION RECONNAISSANCE DES ESPECES ANIMALES

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Développer les connaissances relatives aux oiseaux et aux mammifères ;
- Connaître les principales espèces impliquées dans les collisions ;
- S'initier à la classification des espèces et optimiser l'utilisation des guides techniques ;
- Favoriser l'identification des animaux par la prise en compte des caractéristiques morphologiques, comportementales et environnementales ;
- Savoir reconnaître les espèces à partir des indices de présence ;
- Rappeler le classement juridique des espèces ;
- Connaître une méthode et des outils de suivi des espèces animales dans le cadre de la gestion du risque animalier sur les aéroports ;
- Savoir utiliser le matériel d'observation.

PROGRAMME

- Morphologie des oiseaux et des mammifères ;
- Classification des espèces ;
- Comportement et environnement des oiseaux et des mammifères ;
- Classement juridique des espèces ;
- Principes de régulation des populations animales des aérodromes ;
- Détection et identification des animaux :
 - Présentation du matériel d'observation
 - Utilisation des fiches techniques et des guides de reconnaissance
 - Interprétation d'indices de présence

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Travaux pratiques individuels et collectifs ;
- Adaptation de la formation aux spécificités de l'aérodrome concerné ;
- Exercices d'observation et d'identification de la faune ;
- Interprétation des indices de présences ;
- Tests de positionnement ;
- Évaluation en continu, bilan individuel en fin de formation.